

COURRIEL

Repentigny, le 28 août 2017

Objet : Demande d'accès concernant, 800 Melchers à Berthier

Madame,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 22 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

- Rapport de vérification du 13 juillet 2017, 2 pages

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent de/la ville de Berthier. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Lincoln Le Breton, Directeur général et greffier
588, rue de Montcalm C.P. 269
Berthierville (QC) J0K 1A0
Tél. : 450 836-7035 #4002, Téléc. : 450 836-1446
llebreton@ville.berthierville.qc.ca

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

1 Identification		
Date de l'intervention : 2017-07-13	Heure de début : 14 h 00	Heure de fin : 15 h 00
Intervention effectuée par : Mireille Dumont		
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande	
N° de demande : 200203736	Type de demande : Projet / programme
Objet de la demande : Contrôle des données transmises par les exploitants (PASE, rapport divers, etc.)	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301236150	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7610-14-01-00297-01	N° de document : 401613986
I-III-3 / Berthierville / Coraltex/ But de l'intervention : Autosurveillance Mars 2017 et juin 2017 - Dépassement débit	

2 Lieu concerné par l'intervention		- +
1	Nom du lieu : Teinture et Finition Coraltex inc.	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : 26876821	Type de lieu : industrie
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 800, rue Melchers Berthierville (Québec) J0K 1A0	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,089818243800;-73,184045533800	

3 Intervenant du lieu					- +
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
Teinture & Finition Coraltex inc.	propriétaire	800, rue Melchers Berthierville (Québec) J0K 1A0	29416153	26876821	

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

6 Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

7 Photo numérique	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

8 Grille d'intervention annexée	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

9 Autre pièce annexée au rapport			- + <input type="checkbox"/> SO
Type de pièce	Numéro	Titre	
Document	1	autosurveillance mars et juin 2017 + tableau compilation	

10 Équipement utilisé	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	--

11 Échantillon	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
<p>La compagnie Coraltex se spécialise dans la teinture de tissus de fibre de coton et de polyester : l'usine, localisée à Berthierville, a obtenu le 13 juillet 1989 un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une teinturerie. Parallèlement à cette autorisation, l'entreprise a conclu en 1994 une entente avec la ville de Berthierville, une entente relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement municipaux puisque l'entreprise rejette ses eaux usées et de procédé dans le réseau municipal. Le 25 juin 2003, l'entente industrielle a été amendée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - charge hydraulique augmentée à art 48 - concentration en huiles et graisse minérale augmentée à art 48 <p>Le 2 octobre 2003, pour s'ajuster à cette modification, le certificat d'autorisation de l'entreprise a été modifié en conséquence (voir annexe 3). Par ailleurs, le programme d'auto surveillance de l'effluent demeure en vigueur et comprends les exigences suivantes : échantillonnage tous les trois mois, pour une période de trois jours consécutifs de production selon des échantillons composés de 24</p>	

12 Mise en contexte SO

heures. Les paramètres d'analyses sont les suivants :

- volume (débit)
- pH
- MES
- DBO5
- DCO
- Huiles et graisse
- Phosphore total

13 Description de l'intervention

Le 2017-07-13, je vérifie les résultats d'auto surveillance de mars et juin 2017. Je constate que lors de l'échantillonnage du 13 juin 2017, le débit était de 645,24 m³. Selon la modification du certificat d'autorisation, la charge hydraulique peut atteindre 1100m³/jour. L'entreprise respecte donc son certificat d'autorisation.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

15 Conclusion

Pas de manquements constatés lors de cette vérification.

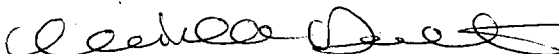
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande fermer cette intervention sans autre suivi.

Rédigé par : Mireille Dumont

Fonction : Inspectrice

Signature : 

Date de signature : 2017-07-13

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Claude Tétreault

Fonction : Chef d'équipe par intérim
Secteurs industriel et municipal

Signature :

Date :

Commentaires : Selon une directive interne, ce rapport ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.